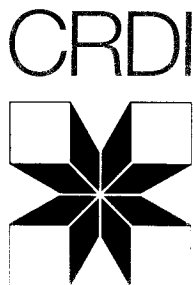


La gestion de la dette

Nouveau programme du CRDI

Première partie
Présentation générale

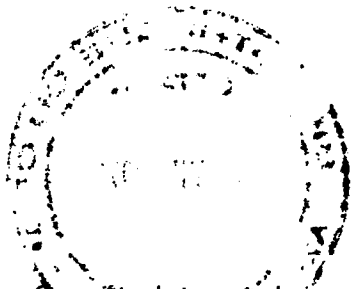


Centre de recherches pour le développement international
Ottawa, Canada

Novembre 1991

ARCHIV
97821
pt. 1

02-030



© Le Secrétariat pour les pays du Commonwealth,
Marlborough House, Londres,
détient les droits d'auteur du logiciel CS-DRMS

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE: PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	OBJECTIFS ET CADRE DES PROJETS DRMS	2
3.0	ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DES PROJETS DRMS	3
3.1	Données nécessaires	3
3.2	Cadre juridique et institutionnel	4
3.3	Informatisation	4
3.4	Accords organisationnels	5
3.5	Formation	5
4.0	ÉTAPES À SUIVRE	7
5.0	PAYS OÙ FONCTIONNE ACTUELLEMENT LE CS-DRMS	8
6.0	LE CRDI ET LA GESTION DE LA DETTE - COMMENT OBTENIR DE L'AIDE	9

DEUXIÈME PARTIE: FORMATION RELATIVE AUX PROJETS DRMS

1.0	FORMATION RELATIVE AUX PROJETS DRMS	1
1.1	Interprétation des accords de prêt et des relevés de créanciers, et saisie de l'information relative aux prêts sur les feuilles de saisie des données	1
1.2	Familiarisation avec le micro-ordinateur et le système d'exploitation du CS-DRMS	1
1.3	Saisie des données et utilisation du logiciel CS-DRMS	1
1.4	Interrogation de la base de données des prêts	1
1.5	Installation et maintenance du logiciel dans chaque pays	1
1.6	Rédaction de rapports	1
1.7	Utilisation du CS-DRMS pour la gestion	2
Annexe A	- Contenu des cours de formation au CS-DRMS	

TROISIÈME PARTIE: DESCRIPTION TECHNIQUE ET PRODUITS DU CS-DRMS

1.0	DESCRIPTION TECHNIQUE DU CS-DRMS	1
1.1	Logiciel	1
1.2	Matériel	1
1.3	Caractéristiques des données	2
1.4	Saisie des données	2
1.5	Traitement	3
1.6	Rapports	3
1.7	Interrogation	4
1.8	Outils de gestion	5
1.9	Tests d'emprunts	5
1.10	Devises multiples	5
1.11	Test de sensibilité des taux de change et d'intérêt	5
1.12	Capacités et performance	5
1.13	Polyvalence et amélioration	6
1.14	Transférabilité	6
1.15	Interfaces	6
1.16	Sécurité	7
Annexe A	- Matériel et logiciels nécessaires au CS-DRMS	
Annexe B	- Échantillons des écrans CS-DRMS	
Annexe C	- Échantillons des rapports CS-DRMS	



ARCHIV
336.3:681.3
I 4F
pt. 1

1.0 INTRODUCTION

Les années 1980 ont été marquées par la crise de la dette. Ce phénomène, qui a dominé les discussions sur l'économie mondiale et amené à scruter attentivement le système financier international, a permis aux pays industrialisés, aux institutions financières internationales et aux banques commerciales de coopérer à une échelle inimaginable auparavant, en partie à cause de la conscience accrue de l'interdépendance des pays développés et des pays en développement. Néanmoins, cette question s'est révélée très émotive et des groupes de pression se sont formés et ont demandé aux gouvernements de suspendre unilatéralement les paiements au titre du service de la dette, de créer des cartels de débiteurs, de négocier avec les créanciers et de prendre des mesures radicales. Quant aux emprunteurs, ils ont admis la nécessité de réformes politiques afin d'améliorer la gestion de leur économie, y compris la dette.

Ces réformes exigeaient l'amélioration de la capacité des pays en développement à gérer leur dette, souvent dans le cadre de programmes d'ajustement négociés avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Pour répondre à ce besoin, plusieurs organismes multilatéraux et bilatéraux -- le Secrétariat pour les pays du Commonwealth et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en tête -- ont mis sur pied des programmes d'assistance technique afin d'aider les pays en développement à mieux enregistrer et gérer leur dette extérieure.

Les réformes politiques mises en oeuvre dans le cadre des programmes d'ajustement ont exigé d'accroître la capacité des pays en développement à gérer leur dette.

Le CRDI participe au programme du Commonwealth en matière de gestion de la dette depuis ses débuts en 1983. Ce programme répondait à la demande de support technique et financier du Groupe d'assistance technique (GAT) du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique (FCCT) en vue du développement d'un logiciel : le Commonwealth Secretariat Debt Recording and Management System (CS-DRMS), maintenant partie intégrante du programme de services consultatifs de gestion de la dette extérieure offert par le Commonwealth. Le Sri Lanka a obtenu de l'aide pour l'implantation du Debt Recording and Management System (DRMS), et ce programme a servi de projet pilote au Commonwealth. Actuellement, trente-trois pays du Commonwealth utilisent le DRMS.

La deuxième phase du soutien offert au programme de gestion de la dette a été le financement conjoint (avec le FCCT) de la formation d'un coordonnateur de projets DRMS au sein du GAT. Elle a permis de produire le matériel de formation et la documentation du DRMS, contribuant ainsi beaucoup à la mise sur pied du principal élément des projets DRMS : les modules de formation. Le CRDI a aussi cofinancé le projet de DRMS régional de la Eastern Caribbean Central Bank (ECCB) implantée dans huit pays de cette région. Récemment, les projets DRMS du Sri Lanka, de l'ECCB et de la Guyanne ont été aidés financièrement à participer à la conversion de la dernière version (5.0) du CS-DRMS.

Des pays non membres du Commonwealth s'intéressent également au CS-DRMS. C'est ainsi que le Secrétariat pour les pays du Commonwealth travaille, sur demande du ministère des Finances de la Thaïlande, à l'implantation d'un projet DRMS dans ce pays en vertu d'un contrat spécial financé par le CRDI et USAID. De plus, la Banque asiatique de développement (BASD) cofinance avec le CRDI un projet en République démocratique populaire du Lao, et le CRDI en cofinance un autre au Mozambique avec le FCCT. D'autres pays que ceux du Commonwealth sont également intéressés par le CS-DRMS.

Le **CRDI** a participé au développement du logiciel **CS-DRMS**, maintenant partie intégrante du programme du Commonwealth en matière de services consultatifs de gestion de la dette extérieure.

En 1988, le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD) a chargé un groupe d'experts d'étudier les besoins des pays en développement pour la gestion de leur dette et de recommander un programme d'action pour les organismes d'assistance technique oeuvrant dans ce domaine. Dans son

rapport "Debt Management in Developing Countries" publié en juillet 1989, ce groupe recommande de considérer la gestion de la dette comme une des priorités de l'assistance technique accordée à la gestion financière de l'ajustement économique des pays en développement. Il propose en outre la mise sur pied de projets nationaux comparables à ceux que réalise le GAT dans les pays du Commonwealth au moyen du CS-DRMS ou du logiciel de la CNUCD.

Ces recommandations, entre autres, apportent au CRDI la base et la justification nécessaires à la mise sur pied de son propre programme et au financement de projets DRMS et d'activités connexes faisant appel au CS-DRMS désormais accessible. Le programme du CRDI devrait être axé sur les pays non membres du Commonwealth, mais le cofinancement dans le cadre d'un projet avec le FCCT n'est pas exclu pour les pays du Commonwealth.

Le groupe d'experts du **PNUD** recommande de considérer la gestion de la dette comme une des priorités de l'assistance technique.

Le programme du **CRDI** utilisera le **CS-DRMS** et s'inspirera du programme et de la méthodologie du Commonwealth.

Le logiciel CS-DRMS n'est disponible qu'en anglais à l'heure actuelle. On profitera de l'occasion qui s'offre de développer la version française du CS-DRMS pour les projets du CRDI. Le Centre a d'ailleurs chargé une équipe de spécialistes en économie et informatique d'assurer l'expertise technique de ces projets. Ces projets pouvant compter sur l'apport de conseillers, suivant les besoins, s'inspireront du programme et de la méthodologie du Commonwealth et utiliseront le CS-DRMS. L'équipe du CRDI offrira un service de dépannage et de soutien technique, mais c'est le Secrétariat pour les pays du Commonwealth qui assurera la maintenance et l'amélioration du progiciel. Le CRDI, distributeur du CS-DRMS en vertu

d'une entente avec le Secrétariat, est autorisé à utiliser le CS-DRMS à l'exécution des projets DRMS dans les pays en développement qui n'en font pas membres du Commonwealth.

2.0 OBJECTIFS ET CADRE DES PROJETS DRMS

Les projets de système d'enregistrement et de gestion de la dette permettent aux pays en développement de gérer leur dette de diverses façons. Pour cela, ils doivent avoir une politique d'emprunt tenant compte des paiements au titre du service de la dette et offrant une ligne directrice au sujet des emprunts individuels. Une fois le niveau d'emprunt décidé, il leur faut une stratégie opérationnelle prévoyant une analyse des sources de capital de prêt, des emprunts des secteurs publics et privés, de la structure des taux d'intérêt et de leur échéance ainsi que de la composition des devises, et examiner la possibilité de substituer une mise de fonds à un capital de prêt lors de l'exploration des sources de ce type de capital. Une réglementation renfermant des dispositions juridiques et institutionnelles bien définies quant à la surveillance des emprunts, leur utilisation et leur remboursement est également nécessaire.

On doit dresser l'inventaire détaillé des emprunts et le calendrier des paiements au titre du service de la dette relatif à ces emprunts à l'aide de ces mesures et de méthodes comptables efficaces afin d'effectuer les paiements à temps. L'adoption de ces méthodes accroît la capacité de surveillance des retraits et de réalisation de projets des pays en développement. Enfin, ceux-ci doivent analyser leur politique de la dette et évaluer et améliorer constamment leur portefeuille d'emprunts suivant les possibilités des nouveaux types de prêts des marchés financiers, ce qui comprend le rééchelonnement, le refinancement et la réduction de la dette avec passage d'un taux fixe à un taux flottant (ou l'inverse) ou rajustement des versements. Le portefeuille d'emprunts permet souvent de concevoir d'autres produits.

Pour mettre en oeuvre ces mesures, il est important, dans chaque projet, de répondre aux critères suivants:

- a) définir clairement les besoins en données de l'informatisation de tous les aspects des opérations de prêt et des mesures administratives nécessaires à la compilation des données;
- b) établir un cadre juridique et institutionnel bien défini afin de réglementer et surveiller les emprunts, leur utilisation et leur remboursement;
- c) assurer l'obtention du matériel et des logiciels nécessaires au stockage, à l'extraction et à l'analyse des données de la dette;
- d) prendre les dispositions organisationnelles nécessaires à la gestion de la dette, y compris l'établissement du Bureau de gestion de la dette (BGD) ou son équivalent et sa dotation en personnel, notamment en recourant à des conseillers pour des périodes à court ou à long terme; la délégation du pouvoir de passer des contrats est également importante; et
- e) former le personnel à tous les aspects de la gestion de la dette.

Mesures de gestion de la dette

- établir une réglementation
- élaborer une politique d'emprunt
- adopter une stratégie opérationnelle
- concevoir des méthodes comptables efficaces
- réaliser une analyse de la politique de la dette et examiner le portefeuille d'emprunts

Vu le caractère global des projets qui seront mis en oeuvre, le personnel et les experts-conseils du CRDI évalueront, au début de chaque projet, les besoins du pays pour la gestion de sa dette. Cette évaluation faite sur le terrain porte sur la balance des paiements et la dette, l'inventaire de la dette, la disponibilité des données, les besoins de

L'évaluation initiale des besoins d'un pays en matière de gestion de la dette intervient dès la réception d'une demande d'assistance.

rappports d'enregistrement et de gestion de la dette nécessaires à la gestion économique, les dispositions juridiques et institutionnelles relatives au contrôle des emprunts, leur utilisation et leur remboursement, l'emplacement des BGD et leur interaction avec d'autres organismes participants aux opérations de prêt, l'environnement informatique des organismes accueillant le BGD, les ordinateurs et les logiciels nécessaires au projet, les systèmes informatisés du BGD ou d'organismes ayant des données pertinentes ou connexes, ainsi que les besoins en personnel du projet et sa formation. Une fois accepté par le gouvernement, ce rapport servira de base à l'implantation du projet.

3.0 ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DES PROJETS DRMS

3.1 Données nécessaires

Le BGD a besoin d'une base de données des emprunts contractés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays pour fonctionner efficacement. Ces données renseignent sur les emprunts du gouvernement, des entreprises d'État ou parapubliques, des banques commerciales, du secteur privé et de la Banque centrale ou de réserve, de même que sur les lignes de crédit commerciales et bancaires à court et à moyen terme de chaque catégorie d'emprunteur. Afin de faciliter l'informatisation et d'assurer l'exactitude des

remboursements, les données sur les prêts doivent être précises et complètes.

L'accord de prêt est l'élément fondamental de la base de données. Selon chaque type d'emprunt, trois sortes de données sont nécessaires :

- a) les détails de base des accords de prêt;
- b) les prévisions des décaissements, les données sur les demandes de retrait et les décaissements réels; et
- c) les modalités de remboursement des accords de prêt et les paiements réels au titre du service de la dette, y compris le principal, les intérêts, les commissions d'engagement, les frais de service ou autres (parfois la conversion des données) et les besoins en devises étrangères.

Éléments principaux des projets DRMS

- Données nécessaires et sources des données
- Cadre juridique et réglementaire des emprunts
- Besoins en matériel et installation du CS-DRMS
- Établissement et dotation du BGD
- Formation à tous les aspects de la gestion de la dette

Le CRDI recommandera des méthodes pour la collecte des données et assurera la formation nécessaire à l'utilisation des feuilles de saisie de données codées informatiques. **Il appartient au gouvernement et plus particulièrement au BGD de s'occuper de la saisie des données.**

3.2 Cadre juridique et institutionnel

Les emprunts du gouvernement, des entreprises d'État ou parapubliques, des banques commerciales, du secteur privé et de la Banque centrale doivent être soumis à une législation fondée sur une réglementation et des mécanismes régissant l'approbation de chaque catégorie d'emprunt et de paiements au titre du service de la dette. L'utilisation des garanties gouvernementales exige aussi l'adoption d'une législation, de critères et de mécanismes spéciaux. Un mécanisme de présentation des demandes d'annulation de prêt est également nécessaire. Le CRDI examinera le cadre juridique et institutionnel actuel et recommandera, au besoin, des changements dans son rapport d'évaluation.

Il faut établir un Comité de la politique de la dette chargé d'élaborer une politique d'emprunt et une stratégie opérationnelle annuelles et d'établir un mécanisme assurant le respect des limites (ou plafonds) d'emprunt fixées par celui-ci quant à la dette active totale, les niveaux d'emprunt annuels, le ratio du service de la dette et autres indicateurs d'endettement. On doit former aussi un groupe de représentants d'organismes participants aux opérations de prêt afin d'aider le BGD à recueillir les données nécessaires.

3.3 Informatisation

L'informatisation des données de la dette d'un pays dépend surtout du nombre de ses emprunts, de la complexité de son portefeuille d'emprunts et de sa disposition à mieux gérer sa dette, et exige l'établissement de méthodes de collecte de données entièrement opérationnelles.

La présente version du logiciel CS-DRMS (version 5.0), s'exécute sous le système d'exploitation Xenix; elle est écrite en langage C en faisant appel au système de gestion de base de données INFORMIX 4GL/SQL. En vertu d'une entente avec le Secrétariat pour les pays du Commonwealth, le CRDI détient les droits d'utilisation et de distribution du CS-DRMS. Les pays dans lesquels ce logiciel sera installé

doivent donc signer un contrat de licence avec le CRDI. Les manuels de référence et la formation nécessaire à l'utilisation du logiciel seront fournis par le CRDI, et un service d'aide téléphonique sera offert par le CRDI à ses utilisateurs.

Le Secrétariat se chargera de la mise à jour, de la correction des défauts et de l'amélioration du logiciel, à la demande du CRDI qui acheminera les demandes individuelles des utilisateurs; le CRDI assurera en outre la distribution des nouvelles versions du logiciel que lui enverra le Secrétariat et des disquettes servant à le corriger.

La troisième partie de cette brochure décrit la configuration du matériel et les logiciels nécessaires à l'exploitation de la version 5.0 du CS-DRMS.

3.4 Accords organisationnels

Le succès d'un projet DRMS repose sur l'identification précoce, dans un pays, d'un organisme substantiellement engagé dans les opérations de prêt qui pourra accueillir le BGD, parfois comme organisme statutaire au mandat défini dans la législation. Quel que soit son statut juridique cependant, celui-ci doit être fixé et approuvé par le gouvernement et largement diffusé au sein de l'administration gouvernementale et des organismes créanciers. Le CRDI recommandera un endroit approprié pour l'implantation du BGD, aidera à en fixer le mandat et établira des liens avec d'autres organismes participant aux opérations de prêt.

Les compétences et l'expérience recherchées par le BGD sont les suivantes : opérations et comptes de prêt, méthodes des créanciers et instruments de prêt, micro-ordinateurs, systèmes de gestion de bases de données, chiffriers, analyse de la politique de la dette et connaissance des marchés financiers internationaux. Le nombre d'employés du BGD et leur compétence dépendent surtout de la taille et de la complexité du portefeuille d'emprunts et de la présence de spécialistes des systèmes dans les organismes accueillant le BGD. Celui-ci fait appel parfois à des conseillers de l'extérieur pour des périodes à court ou à long terme. L'opportunité et le moment de recourir à leurs services seront déterminés d'après la situation de chaque pays et seront abordés dans le rapport d'évaluation. Bien que le CRDI offre l'aide d'experts-conseils à court terme, celle des conseillers à long terme doit être fournie et financée par d'autres organismes.

3.5 Formation

La formation, un des éléments importants des projets DRMS, est offerte à divers stades de leur réalisation. Elle porte d'abord sur l'interprétation des accords de prêt et des relevés des créanciers et l'inscription, sur les feuilles de saisie des données codées informatiques, de l'information de base touchant les prêts, des versements et des données des paiements. Les utilisateurs du logiciel sont ensuite formés au système d'exploitation Xenix, à la saisie des données, à l'utilisation des sous-programmes (entre autres pour la production de rapports), et à divers aspects de la mise à jour de la base de données. Une fois les informations entrées dans la base de données et vérifiées auprès des créanciers, le personnel du BGD peut produire les rapports standard du logiciel pour les analystes de la politique. Le personnel est alors formé à l'utilisation des outils de gestion du CS-DRMS et du langage d'interrogation relationnel (SQL), de manière à pouvoir analyser la dette et évaluer le portefeuille d'emprunts, et à utiliser le générateur de rapports ACE pour préparer des rapports et des tables sur la dette du pays.

En plus de l'analyse de la dette extérieure du pays, le personnel du BGD apprend à se servir du logiciel afin de la restructurer en la refinançant, en la rééchelonnant et en la réduisant. Il se familiarise avec les

préparatifs du Club de Paris et du Club de Londres en vue des renégociations de dette et de leurs mécanismes, et avec les opérations des marchés financiers internationaux et des instruments de prêt courants.

La formation est donnée surtout dans le pays d'implantation du CS-DRMS avant, pendant et après l'installation du logiciel mais partiellement aussi, parfois, à l'extérieur du pays lorsque celui-ci décide de participer à certains programmes de formation du Secrétariat pour les pays du Commonwealth en vue de réaliser ses projets.

4.0 ÉTAPES À SUIVRE

ÉTAPES À SUIVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DE LA DETTE

Les gouvernements désireux de mettre en place un système efficace de gestion de la dette devront veiller à ce que certaines mesures soient prises :

- i) Il faut exécuter une **étude approfondie d'évaluation des besoins** pour établir les besoins du pays en ce qui concerne la gestion de la dette extérieure.
- ii) Il faut élaborer un **plan détaillé de coordination de la gestion de la dette** avant la mise en place du système. Il faut également résoudre à ce stade les problèmes qui se posent entre les institutions participantes relativement aux mandats, aux chevauchements, aux flux d'information et aux normes en matière de données.
- iii) Il faut établir, à un endroit qui convient, un **bureau de gestion de la dette (BGD)** qui sera chargé des modalités organisationnelles de la gestion de la dette. Le mandat de ce bureau doit être rédigé et accepté par le gouvernement. Il faut faire circuler ce mandat au sein de l'administration et le transmettre à tous les créanciers. Il faut recruter du personnel pour le BGD dans le pays s'il est possible d'y trouver les compétences nécessaires, à savoir des personnes ayant des connaissances et de l'expérience en ce qui concerne les opérations liées aux prêts et les comptes de prêt, les rudiments de l'informatique, ainsi que les instruments de prêt et les marchés financiers. Il faut également former un comité de haut niveau sur la politique de la dette, dont le rôle sera de donner des conseils sur les niveaux d'emprunts et de garanties et sur les conditions de tels emprunts, et d'établir des plafonds quant aux indicateurs pertinents en matière de dette.
- iv) **Le personnel du BGD doit être formé aux aspects de la gestion de la dette** qui sont pertinents par rapport aux besoins du pays. La formation sera étalée tout au long de la mise en oeuvre du projet et aura lieu à différentes étapes.
- v) Il faut établir un **cadre juridique et institutionnel bien défini** pour surveiller tout ce qui a trait au fait de contracter des emprunts, de les utiliser et de les rembourser. Ce cadre portera sur les emprunts du gouvernement, des entreprises parapubliques et du secteur privé.
- vi) Il faut établir les exigences relatives aux données pour les projets DRMS et indiquer les **modalités administratives** pour leur compilation. Cela couvre tous les aspects des opérations liées aux prêts, y compris l'historique des transactions pour la période pour laquelle le gouvernement désire recueillir des données. L'information doit comprendre les détails de base des prêts et les modalités de remboursement (qui sont stipulés dans les accords de prêt), les transactions réelles relatives aux décaissements et tous les paiements au titre du service de la dette. Lorsqu'un projet est mis en oeuvre, il y a lieu de constituer un inventaire des emprunts antérieurs et de mettre les données à jour régulièrement.
- vii) Une fois les données compilées, il faut des **installations pour leur entreposage, leur extraction et leur analyse**. Dans le cadre des projets, cela pourra se faire dans un premier temps à l'aide d'un bon système manuel, et l'on pourra procéder à l'informatisation lorsque ce système sera pleinement opérationnel. À ce stade, il faudra acheter des micro-ordinateurs appropriés, le système d'exploitation Xenix pour utilisateurs multiples et le système de gestion de base de données INFORMIX 4GL/SQL, pour l'installation du logiciel CS-DRMS.
- viii) Une fois le système installé et les données compilées, les planificateurs peuvent utiliser les rapports produits par la base de données sur la dette extérieure qui en résulte comme **outils d'aide à la décision**.

5.0 PAYS OÙ FONCTIONNE ACTUELLEMENT LE CS-DRMS

Commonwealth	
Anguilla	Jamaïque
Antigua et Barbude	Kenya
Bahamas	Lesotho
Barbade	Maldives
Belize	Montserrat
Botswana	Nauru
Îles Caïmanes	Nigeria
Îles Cook	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Île Maurice	Sainte-Christophe-et-Nièves
Îles Salomon	Sainte-Lucie
Îles Vierges britanniques	Sainte-Vincent et les Grenadines
Chypre	Samoa occidental
Dominique	Sierra Leone
Ghana	Sri Lanka
Grenade	Tanzanie
Guyana	Tonga
Inde	
Pays non membres du Commonwealth	
Fidji	Mozambique
Thaïlande	
Installations à venir en 1991	
Bulgarie	République démocratique populaire du Lao

Ce logiciel a aussi été fourni à la Banque mondiale, à la Caribbean Development Bank et à la Eastern Caribbean Central Bank.

6.0 LE CRDI ET LA GESTION DE LA DETTE - COMMENT OBTENIR DE L'AIDE

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État qui a été créée par le Parlement du Canada en 1970 pour favoriser et appuyer la recherche scientifique et technique exécutée par les pays en développement pour leur propre bénéfice.

L'aide est accordée sous forme de subventions et aussi de conseils techniques offerts par le personnel de programme. Les subventions sont acheminées par le biais d'institutions des pays en développement, comme les ministères gouvernementaux, les universités, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales. Le Centre subventionne des projets dans les domaines suivants : sciences de l'agriculture, sciences de la santé, sciences de l'information et communications, gestion des ressources naturelles, et sciences sociales.

Au CRDI, le financement de l'établissement de systèmes d'information sur la dette relève de la Division des sciences de l'information, qui a pour mandat :

- a) de constituer des capacités indigènes dans les pays en développement en vue d'une gestion et d'une utilisation efficaces de l'information;
- b) d'améliorer les systèmes, les services et les outils servant à gérer et à utiliser l'information pertinente à la recherche au service du développement et au changement; et
- c) d'encourager la collaboration et de favoriser la coordination en ce qui concerne la recherche au service du développement au moyen du partage de l'information.

Le logiciel CS-DRMS est un système d'information pour la gestion de la dette et les projets DRMS faisant appel à ce logiciel relèvent de la Division des sciences de l'information, qui évalue toutes les demandes d'aide dans ce domaine. Par conséquent, la Division des sciences de l'information du CRDI prendra en considération les demandes officielles de soutien de la mise en oeuvre de projets DRMS qui lui seront présentées par toute institution appropriée d'un pays en développement, comme, par exemple, le ministère des Finances, la Banque centrale ou la Banque de réserve, ou le ministère de la Planification ou du Trésor.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

La Directrice
Division des sciences de l'information
CRDI, BP 8500
Ottawa, Ontario K1G 3H9
Téléphone: (613) 236-6163 (poste 2586)
Télécopieur: (613) 238 7230

Le Centre de recherches pour le développement international, société publique créée en 1970 par une loi du Parlement canadien, a pour mission d'appuyer des recherches visant à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en développement; il concentre son activité dans six secteurs : agriculture, alimentation et nutrition; information; santé; sciences sociales; sciences de la terre et du génie et communications. Le CRDI est financé entièrement par le Parlement canadien, mais c'est un Conseil des gouverneurs international qui en détermine l'orientation et les politiques. Établi à Ottawa (Canada), il a des bureaux régionaux en Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Siège social du CRDI

CRDI, BP 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9

Bureau régional pour l'Afrique centrale et occidentale

CRDI, BP 11007, CD Annexe, Dakar, Sénégal

Bureau régional pour le Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

CRDI, BP 14 Orman, Giza, Le Caire, Égypte

Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe

CRDI, PO Box 62084, Nairobi, Kenya

Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et de l'Est

CRDI, Tanglin PO Box 101, Singapore 9124, République de Singapour

Bureau régional pour l'Asie du Sud

CRDI, 11 Jor Bagh, New Delhi 110003, Inde

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Antilles

CRDI, Casilla de Correos 6379, Montevideo, Uruguay

Veillez adresser vos demandes d'information au sujet du CRDI et de ses activités au bureau de votre région.